

Communiqué de presse

21 février 2017

CŒUR de MAINE, MÉPRIS du MAIRE

Avant même que le PLUi d'Angers Loire Métropole soit opposable, sans que l'urgence ne s'impose, des arbres centenaires sont abattus place la Rochefoucauld et place de la Poissonnerie, au cœur de la ville, là où ils sont importants tant pour le paysage que pour la biodiversité. La Sauvegarde de l'Anjou dénonce ce passage en force.

Une concertation pour quoi faire ?

Voté le 17 février, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Angers Loire Métropole ne sera opposable qu'à partir du 25 mars : le maire d'Angers est-il au-dessus des lois ? Il proclame l'exemplarité du PLUi voté par rapport aux lois, mais ceux qui l'appliquent se doivent de l'être.

Entre les Basses Vallées Angevines et les prairies de la Baumette, ces arbres sont la continuité ténue pour la faune et la flore. Amputée, celle-ci remplira encore moins bien sa fonction de lien. À l'occasion des enquêtes publiques du PLUi, du tram et du projet Cœur de Maine, la Sauvegarde de l'Anjou avait dit son opposition aux abattages, soulignant le rôle de ces massifs végétaux dans la continuité écologique et l'absence totale de propositions sur la reconstitution du couloir de biodiversité le long de la Maine à Angers (la « trame verte et bleue », obligation résultant du Grenelle de l'Environnement). Capitale du végétal Angers ? De qui se moque-t-on ?

Dans le cadre du PLUi, la commission d'enquête, comme les élus d'Angers Loire Métropole, avaient tout simplement ignoré les observations de la Sauvegarde de l'Anjou. Le Président s'est alors engagé à nous associer à une réflexion d'ensemble sur la Maine à Angers.

Dans le cadre du projet Cœur de Maine, la collectivité a proposé de nous entendre... mais a mis 6 mois à nous recevoir, en décembre, une fois le projet totalement défini. Et aucune de nos observations n'a été suivie d'effet, aucune solution alternative n'a fait l'objet de réflexion connue à ce jour. À quoi sert la concertation ?

Absence totale de stratégie écologique

Il y avait forcément d'autres solutions ! Il fallait les envisager et les comparer, en toute transparence, D'autant que l'abattage n'est pas compatible avec le schéma de Cohérence écologique (SCoT) qui vient d'être approuvé par le pays Loire Angers. Le SCoT a bien identifié la nécessité de renforcer la fonction de trame verte et bleue de la Maine et de ses rives, dans la traversée de l'agglomération. Comment justifier la compatibilité de ces abattages d'arbres avec les objectifs du SCoT ?

Dans ces conditions, ces destructions du patrimoine écologique le long de la Maine s'effectuent sans aucun plan raisonné de compensation, dans aucun cadre de stratégie écologique le long de la rivière, axe majeur de biodiversité et de migrations. La tenue forcenée de calendriers que rien n'impose l'emporte sur l'environnement. Développement durable ?

Le citoyen angevin est quant à lui, négligé, oublié : les remarques exprimées tout au long des concertations sur ces sujets n'ont pas eu de réponses satisfaisantes, aucune solution alternative n'a été recherchée. Les riverains n'ont pas été invités à une présentation des travaux : après les beaux discours, la blitzkrieg ?

Contacts presse :

- Yves LEPAGE – Président de la Sauvegarde de l'Anjou : 06 88 81 16 27